



**RAPPORT DE LA DIXIEME SESSION DU COMITE PERMANENT
D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

Maurice, 8–10 mai 2013

DISTRIBUTION :

Participants à la session
Membres de la Commission
Autres États et organisations internationales intéressés
Département des pêches de l'OAA
Fonctionnaires régionaux des pêches de l'OAA

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

CTOI 2013. Rapport de la dixième session du Comité permanent d'administration et des finances, Maurice, 8–10 mai 2013.
IOTC-2013-SCAF10-R[F], 22 pp

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des thons de l'océan Indien ou de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.



La Commission des thons de l'océan Indien a préparé et compilés avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des thons de l'océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Commission des thons de l'océan Indien
Le Chantier Mall

PO Box 1011
Victoria, Mahé, Seychelles

Tél. : +248 225 494

Fax : +248 224 364

Courriel : secretariat@iotc.org

Site Web : <http://www.iotc.org>

ACRONYMES

MCG	Mesures de conservation et de gestion (de la CTOI : résolutions et recommandations)
CdA	Comité d'application de la CTOI
CPC	parties contractantes et parties coopérantes non contractantes (de la CTOI)
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA)
COI	Commission de l'océan Indien
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien
FPR	Fonds de participation aux réunions
CS	Comité scientifique de la CTOI
CPAF	Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI
CTCA	Comité technique sur les critères d'allocation

Sommaire

1	Ouverture de la session	6
2	Adoption de l’ordre du jour et dispositions pour la session	6
3	Rapport d’activité du Secrétariat pour 2012	6
3.1	Appui aux activités scientifiques	6
3.2	Appui aux activités d’application	6
3.3	Communication et information du public	7
3.4	Fonds de participation aux réunions	7
4	Bilan financier.....	7
4.1	Contributions.....	8
4.2	Dépenses	8
4.3	Bilan.....	8
4.4	Fonds de participation aux réunions de la CTOI (FPR).....	8
4.5	Recommandations.....	8
5	Programme de travail et budgets estimés pour 2013 et 2014.....	9
5.1	Personnel du Secrétariat.....	9
5.2	Dépenses de fonctionnement – appui au développement des capacités.....	9
5.3	Fonds de participation aux réunions (FPR).....	10
5.4	Nécessité d’utiliser les reliquats budgétaires pour les activités régulières.....	10
5.5	Dépenses d'appui aux projets et contribution en nature de la FAO à la CTOI	11
5.6	Options pour réduire les coûts	11
5.7	Recommandations.....	11
5.8	Programme de travail et budget	12
6	Mise à jour sur les progrès concernant l’évaluation des performances (Résolution 09/01 Sur les suites à donner à l’évaluation des performances)	13
6.1	Recommandations.....	13
7	Autres questions.....	13
7.1	Élection d’un vice-président pour les deux prochaines années.....	13
8	Lieu et dates de la 11 ^e session du Comité permanent d’administration et des finances.....	13
9	Examen et adoption de la proposition de rapport de la 10 ^e session du Comité permanent d’administration et des finances	13
	Annexe I Ordre du jour de la Dixième session du Comité permanent d’administration et des finances.....	14
	Annexe II Liste Des Documents	15
	Annexe III Proposition de budget pour 2013 et budget indicatif pour 2014 (en US\$)	16
	Annexe IV Barème indicatif des contributions pour 2013 (en \$US).....	17
	Annexe V CPAF : Mise à jour sur les progrès concernant la résolution 09/01 – sur les suites À donner à l’évaluation des performances	18
	Annexe VI Ensemble consolidé des recommandations à la Commission, émises lors de la Dixième session du Comité permanent d’administration et des finances (08-10 mai 2013).....	21

RESUME EXECUTIF

La Dixième session du Comité permanent d'administration et des finances de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) s'est tenue à Maurice, du 8 au YY mai 2013. La réunion a été ouverte par le vice-président, le Dr Kandachamy Vijayakumaran (Inde), en l'absence du président, M. Godfrey Monor (Kenya).

Ce qui suit est un extrait de l'ensemble des recommandations du CPAF10 à la Commission, qui sont présentées en intégralité à l'[Annexe VI](#).

Bilan

([para. 27](#)) Le CPAF **RECOMMANDE** que tous les membres ayant des arriérés de contributions finalisent le paiement de leurs contributions dans les meilleurs délais afin de ne pas entraver les activités de la CTOI. Afin de faciliter ce processus, le Président de la Commission, avec l'assistance du Secrétaire exécutif, écrira à chacune des CPC ayant des arriérés de contributions dépassant le total dû au titre des deux années précédentes, pour demander confirmation de leur engagement dans la CTOI, faisant référence au paragraphe 4 de l'article IV de l'Accord portant création de la CTOI, et demandant le règlement des contributions en retard. Les réponses des CPC seront diffusées par le Secrétariat à l'ensemble des CPC, pour discussion lors de la 18e session de la Commission.

Programme de travail et budget estimé pour 2013 et 2014

Développement des capacités

([para. 58](#)) Le CPAF **RECOMMANDE** que le FPR soit abondé à son niveau initial de 200 000 US\$ pour l'année fiscale (civile) 2013, par le biais de l'allocation de fonds provenant des reliquats budgétaires de la CTOI, pourvu que l'on trouve une solution pour couvrir les frais de fonctionnement du Secrétariat durant le premier semestre de chaque année.

([para. 59](#)) Le CPAF a renouvelé sa **RECOMMANDATION** que le FPR soit séparé du budget principal sous la forme d'un projet distinct et que le Secrétaire exécutif demande que la FAO le dispense des frais de gestion de projet.

Chargé des pêches (science)

([para. 64](#)) Le CPAF **RECOMMANDE** qu'un Chargé des pêches (science), travaillant sur l'appui scientifique, soit recruté par le Secrétariat et que le financement adéquat soit incorporé dans le budget de la Commission de façon durable. Le Secrétariat contactera la FAO pour déterminer si elle peut apporter une contribution financière pour ce poste en 2014.

Programme de travail et budget

([para. 65](#)) Le CPAF **RECOMMANDE** que le Secrétariat recherche des sources de financement additionnelles pour couvrir le programme de travail du Secrétariat pour 2013 et pour les années suivantes, y compris, mais pas seulement, auprès du programme COI-Smartfish.

([para. 66](#)) Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission adopte le programme de travail de la CTOI pour la période fiscale allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, comme décrit dans le document IOTC-2013-SCAF10-05.

([para. 67](#)) Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission adopte le budget et le barème des contributions pour 2013 comme indiqué, respectivement, dans l'[Annexe III](#) et l'[Annexe IV](#).

1 OUVERTURE DE LA SESSION

1. La Dixième session du Comité permanent d'administration et des finances de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) s'est tenue à Maurice, du 8 au YY mai 2013. La réunion a été ouverte par le vice-président, le Dr Kandachamy Vijayakumaran (Inde), en l'absence du président, M. Godfrey Monor (Kenya). La liste des participants est fournie en annexe du rapport de la Dix-septième session de la Commission des thons de l'océan Indien (IOTC-2013-S17-R).

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION

2. Le CPAF A **ADOPTÉ** l'ordre du jour comme présenté à l'[Annexe I](#). Les documents présentés au Comité sont listés à l'[Annexe II](#).

3 RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETARIAT POUR 2012

3. Le CPAF A **PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2013-SCAF10-03 qui présente le rapport d'activité du Secrétariat pour 2012 et a remercié le Secrétariat pour la qualité des travaux réalisés en 2012. En particulier, le Comité a exprimé ses remerciements pour le soutien au développement des capacités reçu dans divers domaines par les États riverains en développement, de l'application au renforcement de la collecte de données, et a demandé que ce soutien se poursuive à l'avenir.

3.1 Appui aux activités scientifiques

4. Le CPAF A **REMARQUÉ** que le travail effectué par le Secrétariat à l'appui de la démarche scientifique inclut l'aide aux CPC afin d'améliorer le niveau de participation de leurs scientifiques nationaux aux différents groupes de travail, d'améliorer la qualité des données soumises au Secrétariat et la qualité et la rigueur des évaluations de stocks des espèces sous mandat de la CTOI. En 2012, six réunions de groupes de travail ont été organisées et facilitées par le Secrétariat, en plus de la réunion annuelle du Comité scientifique.
5. Le CPAF A **NOTÉ** la participation de cinq experts invités sélectionnés pour assister à chacune des réunions des groupes de travail en 2012, à l'exception de ceux sur les thons tempérés et sur les méthodes. La participation renouvelée des experts invités aux réunions des groupes de travail de la CTOI a été reconnue par la Commission comme une composante importante des activités de développement des capacités et a reçu le soutien du CPAF.

3.2 Appui aux activités d'application

6. Le CPAF A **REMARQUÉ** que les besoin d'appui par le Comité d'application (CdA) continuent à augmenter depuis le renforcement du mandat du CdA. Cela a nécessité l'envoi de questionnaires de conformité, conformément aux exigences de la Commission, à toutes les CPC, et le traitement des réponses et des informations disponibles dans les rapports nationaux, pour rédiger des rapports-pays qui seront présentés lors de la 10^e session du Comité d'application. Cela a abouti à un total de près de 70 documents à traiter pour le Comité d'application, avec une augmentation mesurable de la charge de travail du Secrétariat.
7. Le CPAF A **REMARQUÉ** que le Secrétariat a poursuivi la coordination de la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs pour surveiller les transbordements en mer des grands palangriers thoniers. Avec l'accent maintenant mis sur l'utilisation des données de ce programme pour identifier les infractions potentielles, le Secrétariat doit identifier ces infractions potentielles et les signaler aux flottes participant au programme. Cette année, le Secrétariat a également, par le biais de la FAO, renouvelé l'appel d'offre pour le contrat de maîtrise d'ouvrage des activités prévues par le programme. Les informations détaillées sur ce programme (entièrement financé par les contributions des pays qui y participent) sont présentées directement au Comité d'application. Une réunion d'examen avec des représentants du consortium a eu lieu aux Seychelles en mai 2012, pour discuter de l'avancement du programme.
8. Le CPAF A **NOTÉ** que, depuis l'adoption de la Résolution 12/10 *Pour promouvoir la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion déjà adoptées par la CTOI*, le Secrétariat de la CTOI a élaboré des notes conceptuelles sur ce sujet et a contacté plusieurs organisations pour obtenir des financements ou mettre en place des accords de coopération pour fournir une assistance technique aux CPC qui le demandent.

3.3 Communication et information du public

9. Le CPAF A **NOTÉ** que le Secrétariat a poursuivi la publication de tous les rapports de la Commission et de ses organes subsidiaires (groupes de travail et comités) uniquement sous forme électronique, à l'exception du rapport du Comité scientifique.
10. Le CPAF A **NOTÉ** que, en 2012, le Secrétariat a produit 49 documents/rapports en appui au processus scientifique de la CTOI, sans compter les rapports des divers groupes de travail (6) ou les résumés exécutifs (25). Par ailleurs, 44 documents/rapports supplémentaires ont été élaborés en appui aux autres organes de la CTOI (Commission, Comité d'application, Comité permanent d'administration et des finances).
11. La CPAF A **NOTÉ** que, suivant les recommandations du Groupe de travail sur les écosystèmes et les captures accessoires et du Comité scientifique, le Secrétariat a élaboré, finalisé et imprimé des fiches d'identification des requins, des oiseaux de mer et des tortues marines. Par ailleurs, des fiches d'identification des porte-épées ont été élaborées mais attendent l'adoption du budget pour être imprimées en 2013.
12. Le CPAF A **NOTÉ** que les fiches d'identifications sont destinées à être prioritairement utilisées par les observateurs scientifiques dans le cadre du Mécanisme régional d'observation, mais qu'ils pourraient tout de même être distribués aux pêcheurs afin qu'ils enregistrent et déclarent les interactions avec les requins, les tortues marines et les oiseaux de mer. Les fiches d'identification ont été produites en anglais et en français.
13. Le CPAF A **NOTÉ** qu'il n'avait pas été possible de produire le Recueil statistique du fait de la charge de travail élevée des sections du Secrétariat concernées. Néanmoins, la Section données du Secrétariat de la CTOI a dédié une part importante de son temps à la préparation des informations présentées durant les diverses réunions de la CTOI, en particulier des informations sur l'évolution des pêcheries et autres indicateurs. En appui aux travaux des groupes de travail sur les espèces, des jeux de données dans des formats standards ont été distribués aux scientifiques souhaitant réaliser des analyses. Les principaux jeux de données furent mis à disposition sur le site Web de la CTOI avant chaque réunion d'un groupe de travail.
14. Le CPAF A **REMARQUÉ** que le Secrétariat a également fourni une aide permanente aux États riverains pour améliorer leur capacité à se conformer aux MCG de la CTOI et réalisé le Programme régional d'observateurs pour surveiller les transbordements en mer des flottes de grands palangriers thoniers dans l'océan Indien.
15. Le CPAF A **NOTÉ** que le site Web de la CTOI continue d'être un portail pour diffuser ses informations scientifiques à large public. Le Secrétariat a achevé le développement d'un nouveau site, comme demandé par la Commission et travaille actuellement à y transférer les contenus de l'ancien site (par exemple migrer les plus de 4000 documents actuellement publiés sur le site web de la CTOI).

3.4 Fonds de participation aux réunions

16. Le CPAF A **REMARQUÉ** que l'intention du FPR était d'utiliser les fonds, en priorité, pour soutenir la participation des scientifiques des CPC en développement aux réunions scientifiques de la CTOI, y compris celles des groupes de travail. Le Secrétariat a, en 2012, facilité la participation de 46 personnes (33 en 2011) de 16 CPC (15 en 2011) en développement de la CTOI aux six réunions des groupes de travail. Le niveau de participation des bénéficiaires du FPR a continué à augmenter en 2012, par rapport aux 33 participants en 2011 et 19 participants en 2010. En 2012, les bénéficiaires du FPR et du Fonds de renforcement des capacités ont présenté 36 documents de travail et 12 rapports nationaux (contre un total de 38 en 2011) et aucun document d'information (2 en 2011) aux différentes réunions des groupes de travail.
17. Le CPAF A **REMARQUÉ** que, en seconde priorité, la Résolution 10/05 *Sur la mise en place d'un Fonds de participation aux réunions scientifiques pour les Membres et Parties coopérantes non-contractantes en développement* indique que le FPR devrait être utilisé pour financer la participation d'un représentant par CPC en développement à une réunion non-scientifique de la Commission, y compris les sessions ordinaires, si la CPC a l'intention de présenter des rapports à la réunion en question et pourvu que la CPC ne soit pas éligible au fond établi au titre de l'Article VII de l'UNFSA. En 2012, le Secrétariat a facilité la participation de 15 personnes provenant de 15 CPC en développement de la CTOI à des réunions non-scientifiques de la CTOI.

4 BILAN FINANCIER

18. Le CPAF A **PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2013-SCAF10-04 qui présente le Bilan financier et les informations y relatives pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, ainsi qu'un aperçu du problème de fonds de roulement que rencontre le Secrétariat en raison de l'adoption du budget annuel de la CTOI en cours d'année fiscale.

4.1 Contributions

19. Le CPAF A **NOTÉ** de ce que le total des contributions impayées a augmenté de 1 054 572 US\$ au 31 décembre 2011 à 1 069 802 US\$ au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 15 320 US\$ (1,4%), dix membres n'étant pas à jour de leurs paiements (exception faite des arriérés minimes dus aux frais bancaires).
20. Le CPAF A **REMARQUÉ** que, au 12 avril 2013, six membres de la CTOI (Érythrée, Guinée, R. I. d'Iran, Pakistan, Guinée, Sierra Leone et Soudan) ont des arriérés de contribution de deux ans. La R. I. d'Iran a rencontré des difficultés à virer des fonds par les voies bancaires classiques vers les comptes indiqués par la FAO. Une solution a été trouvée en déposant ces fonds auprès du bureau du Représentant de la FAO à Téhéran et les arriérés de paiements sont en train d'être reçus grâce à cette procédure.
21. Le CPAF A **RAPPELÉ** sa recommandation émise en 2012, que tous les membres ayant des arriérés de contributions les payent dès que possible afin de ne pas entraver le fonctionnement de la CTOI. Afin de faciliter ce processus, il fut demandé au Président de la Commission d'écrire à chaque CPC ayant des arriérés supérieurs aux contributions pour les deux dernières années pour leur demander de confirmer leur participation à la CTOI, en citant l'Article IV, paragraphe 4 de l'Accord portant création de la CTOI et pour leur demander de payer leurs contributions dues. Les réponses de ces CPC devaient être diffusées par le Secrétariat à toutes les CPC, pour discussion lors de la 17^e session de la Commission.
22. Le CPAF A **NOTÉ** la déclaration de la R. I. d'Iran sur les raisons de ses difficultés à finaliser le paiement de ses arriérés de contributions et a reconnu que la R. I. d'Iran a fait de réels efforts ces dernières années pour payer sa contribution annuelle.

4.2 Dépenses

23. Le CPAF A **NOTÉ** que, au niveau du budget total, il y a eu une économie de 4% (91 760 US\$) par rapport dépenses prévues pour 2012, principalement due à des cotisations pour l'assurance maladie moins élevées que prévu, à un poste administratif vacant pendant une partie de l'année et à une réduction globale de 10% des dépenses de fonctionnement (80 997 \$US).

4.3 Bilan

24. Le CPAF A **NOTÉ** que le solde des fonds de la CTOI est, au 31 décembre 2013, de 769 688 US\$. Ces reliquats budgétaires ont été utilisés pour financer le fonctionnement du Secrétariat depuis le 1^{er} janvier 2013, dans la mesure où les appels à contributions n'ont pas encore été faits et donc aucune contribution n'a été reçue des membres avant que le budget de la Commission ne soit adopté lors de sa 17^e session. Cela empêche d'utiliser ces reliquats budgétaires à d'autres fins, car il est nécessaire d'assurer un fonds de roulement suffisant durant la première moitié de l'année.

4.4 Fonds de participation aux réunions de la CTOI (FPR)

25. Le CPAF A **NOTÉ** que, en 2012, un total de 75 participants (dont 29 à des réunions non scientifiques) de 16 pays furent aidés (billets d'avion et hébergement) par le FPR, pour un total de 179 755 US\$. Tous les voyages furent organisés par le Secrétariat de la CTOI et les *per diem* de la FAO furent appliqués. Les participants aux GT financés par le biais du FPR ont présenté 36 documents de travail aux réunions scientifiques.
26. Le CPAF A **NOTÉ** que le solde du FPR était de 12 156 US\$ au 31 décembre 2012 et qu'il sera nécessaire de l'abonder pour couvrir les dépenses des participants aux réunions en 2013, y compris au Second comité technique sur les critères d'allocation (CTCA02) à Oman et aux sessions à Maurice. L'Australie a fourni des fonds pour les participants éligibles à l'Atelier sur les options de gestion, qui s'est tenu immédiatement avant CTCA02, ce qui représente une contribution significative au FPR en 2013.

4.5 Recommandations

27. Le CPAF **RECOMMANDE** que tous les membres ayant des arriérés de contributions finalisent le paiement de leurs contributions dans les meilleurs délais afin de ne pas entraver les activités de la CTOI. Afin de faciliter ce processus, le Président de la Commission, avec l'assistance du Secrétaire exécutif, écrira à chacune des CPC ayant des arriérés de contributions dépassant le total dû au titre des deux années précédentes, pour demander confirmation de leur engagement dans la CTOI, faisant référence au paragraphe 4 de l'article IV de l'Accord portant création de la CTOI, et demandant le règlement des contributions en retard. Les réponses des CPC seront diffusées par le Secrétariat à l'ensemble des CPC, pour discussion lors de la 18^e session de la Commission.

5 PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGETS ESTIMES POUR 2013 ET 2014

28. Le CPAF **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2013-SCAF10-05 qui présente une estimation du budget correspondant au programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour la période fiscale allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, ainsi qu'un budget prévisionnel pour 2014.
29. Le CPAF **A NOTÉ** que le montant global proposé pour le budget administratif pour 2013 est de **2 475 612 US\$** et est basé sur les recommandations des sessions 2012 du Comité scientifique (CS15) et du Comité d'application (CdA09) et les précédentes décisions de la Commission concernant le fonctionnement du Secrétariat. Le montant du budget indicatif pour 2013 présenté lors de la 16^e session de la CTOI (S16) était de **2 449 692 US\$**, de sorte que le budget actuellement proposé représente une augmentation nominale de 1,1% par rapport au chiffre indicatif correspondant présenté lors de la 16^e session de la CTOI et une augmentation relative de **5,6%** par rapport au budget 2012.
30. Le CPAF **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-SCAF10-05 Add_1 qui inclut le Chargé des pêches (science), comme recommandé par le Comité scientifique. Avec l'inclusion du Chargé des pêches (science), le montant global révisé proposé pour le budget administratif en 2013 est de **2 544 007 USD**, ce qui représente une augmentation nominale brute de 3,8% par rapport au montant indicatif présenté lors de la session S16.
31. Le CPAF **A NOTÉ** que, bien que le budget d'ensemble pour 2013 soit équivalent à la version indicative examinée lors de S16, il existe des modifications au niveau de la distribution des dépenses. Ces changements sont essentiellement attribuables aux dépenses supplémentaires liées à des variations de la structure de la masse salariale, y compris d'une part variable plus élevée. On observe également une augmentation des frais de logistique des réunions, du fait du nombre de réunions prévues en 2013 et de leur localisation. L'impact de ces nouvelles dispositions est partiellement compensé par la baisse des frais de mission et par une réduction des provisions pour les nouveaux équipements.
32. Le CPAF **A NOTÉ** que le programme de travail du le Secrétariat de la CTOI est basé sur l'hypothèse que la nature et l'étendue des activités entreprises par le Secrétariat restera dans le champ d'application actuel. Toute nouvelle activité décidée durant la 17^e session de la Commission (S17) pourrait avoir des répercussions budgétaires qui pourront entraîner une révision des chiffres présentés au CPAF.

5.1 Personnel du Secrétariat

33. Le CPAF **A NOTÉ** et discuté du bien-fondé d'un nouveau poste au sein du Secrétariat, à savoir un chargé des pêches (science). Du fait de l'augmentation rapide de la charge de travail du Secrétariat de la CTOI, dont un grand nombre de nouvelles tâches relatives à la science assignées par le CS et la Commission, et également suite au départ fin février 2013 de l'actuel chargé des pêches qui soutenait les activités scientifiques de la CTOI, le CS avait fortement recommandé que la Commission approuve le recrutement d'un chargé des pêches (science) qui travaillerait sur diverses questions relevant du processus scientifique de la Commission, dont le développement des capacités scientifiques, les prises accessoires et les mécanismes régionaux d'observation (recommandation du CS 15.48). Le budget total estimé pour ce poste serait de 39 000 US\$ en 2013 et 78 000 US\$ en 2014.

5.2 Dépenses de fonctionnement – appui au développement des capacités

34. Le CPAF **A NOTÉ** que, en 2012, la Commission avait prévu un budget de 78 000 US\$ pour des activités supplémentaires de développement des capacités et, provisoirement, 80 000 \$US pour 2013. Dans la mesure du possible et dans les limites du budget disponible, le Secrétariat entend continuer à développer les capacités en matière d'application (y compris les missions d'aide à l'application et les formations sur la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port) et de familiarisation avec les techniques d'analyse des données pour les États en développement. Ces activités incluront des ateliers prévus pour les scientifiques et les gestionnaires, pour les familiariser avec la structure et le fonctionnement de la CTOI, y compris l'élaboration des actions de gestion sur la base des avis scientifiques et des réglementations de la CTOI.
35. Le CPAF **A RECONNU** que la Commission devrait envisager d'augmenter la ligne budgétaire « Développement des capacités » afin que des ateliers/formations de développement des capacités puissent être réalisés en 2013 et 2014 sur la collecte, la déclaration et les analyses des données de prises et d'effort des thons néritiques et des espèces apparentées aux thons. Ces sessions de formation, le cas échéant, incluront des informations sur le processus de la CTOI, de la collecte des données à leur analyse et expliquant comment les informations recueillies sont utilisées par la Commission pour élaborer des mesures de conservation et de gestion.
36. Le CPAF **DÉCIDE** que, comme indiqué dans la Résolution 12/06 *Sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières*, des ateliers auront lieu durant la période intersessionnelle

avant l'entrée en vigueur de la résolution. Les ateliers expliqueront également les fondements scientifiques, la théorie et la mise en pratique de la mesure sur le lestage des lignes.

37. **NOTANT** que *Birdlife International* et le Japon ont accepté lors de S16 de fournir l'essentiel des financements pour cet objectif, des fonds additionnels de la Commission ne seront nécessaires que pour couvrir la participation du responsable scientifique et d'un certain nombre de participants d'États côtiers en développement, susceptibles d'être impactés par l'entrée en vigueur de la résolution 12/06 le 1^{er} juillet 2014. Le budget total estimé pour ce projet est de 20 000 \$US.

5.3 Fonds de participation aux réunions (FPR)

38. Le CPAF **A NOTÉ** que le Secrétariat a continué à travailler pour faciliter la participation de scientifiques et d'officiels de la région aux activités des divers organes de la Commission. Cela devrait se poursuivre en 2013, par le biais du FPR, adopté par la Commission en 2010, car cela a contribué à augmenter significativement le niveau de participation des États côtiers en développement.
39. Le CPAF **A NOTÉ** que l'augmentation en 2012 de la participation des scientifiques nationaux des CPC en développement aux groupes de travail et du Comité scientifique de la CTOI (46 en 2012, 33 en 2011) était en partie due au FPR de la CTOI, adopté en 2010 par la Commission (Résolution 10/05 *Sur la mise en place d'un Fonds de participation aux réunions scientifiques pour les Membres et Parties coopérantes non-contractantes en développement*).
40. Le CPAF **A NOTÉ** que, suite à l'adoption par la Commission en 2012 du Règlement pour l'administration du FPR de la CTOI, le nombre de candidatures soumises par les candidats éligibles après la date limite a significativement diminué. En résultat, les difficultés précédemment rencontrées pour organiser les vols et l'hébergement à la dernière minute ont disparu, ce qui a entraîné une réduction des coûts induits pour la Commission.
41. Le CPAF **A NOTÉ** la recommandation du Comité scientifique que le règlement pour l'administration du FPR de la CTOI soit modifié pour y inclure les présidents et vice-présidents ressortissants d'États en développement de la CTOI, notant que, sans accès à ce fonds, la capacité des scientifiques des États côtiers en développement à offrir leurs services aux postes de présidents et vice-présidents resterait très limitée.

5.4 Nécessité d'utiliser les reliquats budgétaires pour les activités régulières

42. Le CPAF **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2013-SCAF10-07 qui explique les problèmes de fonds de roulement que rencontre le Secrétariat en conséquence de l'adoption du budget de la CTOI en cours d'année et propose des options pour examen par le CPAF, qui apporteraient une solution à ce problème.
43. Depuis plusieurs années, les réunions de la Commission se sont tenues de trois à cinq mois après le début de l'année fiscale à laquelle s'applique le budget. À la fin de la réunion, le barème des contributions adopté est alors communiqué à la FAO qui envoie des lettres d'appel de fonds en moyenne un à deux mois après la session de la Commission. Dans les faits, cela signifie que les premières contributions des membres ne seront pas reçues avant la fin du mois de juillet, au plus tôt, soit près de sept mois après le début de l'année fiscale. Par exemple, la Commission va maintenant approuver son budget 2013 en mai 2013, soit plus de quatre mois après le début de l'année fiscale (1^{er} janvier 2013). Le barème des contributions approuvé sera alors communiqué à la FAO en juin 2013 et ensuite par la FAO aux membres en juillet 2013, par le biais des lettres d'appel de fonds. Ce calendrier signifie que, pendant une période d'au moins six mois (du 1^{er} janvier jusqu'à la fin juin ou juillet, comme cela sera le cas en 2013), il est nécessaire d'utiliser les reliquats budgétaires des années précédentes pour financer les activités de la Commission et de son Secrétariat, jusqu'à ce que les contributions soient reçues de la part des membres.
44. Le CPAF **A NOTÉ** que, considérant que les dépenses du Secrétariat sont relativement homogènes au cours de l'année fiscale, si les contributions des membres ne sont pas reçues avant la seconde moitié de l'année fiscale, alors cela signifie que la Commission doit maintenir un niveau de reliquats budgétaires proche de la moitié du budget annuel (plus de 1 million de dollars), afin d'éviter les problèmes de fonds de roulement avant que les contributions de l'année ne soient envoyées par les membres.
45. Le CPAF **A NOTÉ** qu'une solution possible pour atténuer ce problème serait que les membres paient leurs contributions de manière anticipée, sur la base du budget indicatif approuvé l'année précédente. Par exemple, en 2014, un budget indicatif pour l'année 2015 sera présenté, modifié et approuvé, bien que le budget final pour l'année 2015 ne sera présenté que deux mois avant la 19^e session de la Commission, en 2015.

46. Le CPAF A **EXAMINÉ** deux options de modification du processus d'appel de fonds afin que, sur la base du budget indicatif pour 2015, des factures ou lettres d'appel de fonds préliminaires soient envoyées avant la fin 2014, correspondant au total ou à une partie des contributions indicatives pour 2015.

5.5 Dépenses d'appui aux projets et contribution en nature de la FAO à la CTOI

47. Le CPAF A **PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2013-SCAF10-08 qui fournit une réponse concernant la recommandation issue de la réunion CPAF09 qui indiquait que :

« Le CPAF RECOMMANDE que le Secrétaire exécutif et le président du CPAF préparent, en collaboration avec la FAO, un document d'information qui détaille à quoi correspondent les 4,5% de frais de service. Par ailleurs, ce document devra indiquer l'ensemble des services fournis en nature par la FAO. Le Secrétaire exécutif s'assurera que ce document soit diffusé au moins 30 jours avant la prochaine réunion du CPAF. » (Recommandation CPAF09.10 ; paragraphe 52)

48. Le CPAF A **NOTÉ** que la CTOI est considérée comme un projet et que les dépenses de tous les projets de la FAO sont toutes compensées.. Cela est normalement fait à hauteur du taux standard de 13%. Le taux de 4,5% appliqué à la CTOI est considérablement inférieur au taux standard. Le taux de recouvrement des coûts de 4,5% pour la CTOI est le coût du statut de la CTOI d'organisme régional des pêches de la FAO. Plusieurs questions furent soulevées, y compris des discussions sur l'opportunité de discuter de ces questions lors de la prochaine session de la CTOI. Plusieurs commentaires furent également soulevés concernant le futur de la CTOI comme organe de la FAO et le représentant de la FAO transmettra ces commentaires au siège.
49. Le CPAF A **NOTÉ** le support limité fourni par la FAO et s'est demandé si la Commission devrait envisager les options indiquées dans l'évaluation des performances.

5.6 Options pour réduire les coûts

50. Le CPAF A **PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2013-SCAF10-09 qui fournit une réponse concernant la recommandation issue de la réunion CPAF09 qui indiquait que :

« Le CPAF RECOMMANDE que le Secrétaire exécutif prépare un document pour la prochaine réunion du CPAF, qui présentera des options pour la réduction des coûts et les impacts de ces réductions. ». (Recommandation CPAF09.07 ; paragraphe 49)

51. Le CPAF **DÉCIDE** que toutes les réunions de la CTOI devraient être autant que possible « sans papier », soulignant que c'est déjà le cas pour les réunions du Comité scientifique et des groupes de travail.
52. Le CPAF A **DISCUTÉ** de la possibilité de réduire les coûts de traduction et d'interprétation en utilisant uniquement l'anglais durant les réunions de la CTOI, mais le CPAF **DÉCIDE** que les réunions du Comité scientifique et de la Commission devraient toujours offrir une interprétation et des documents en anglais et en français.

5.7 Recommandations

Développement des capacités

53. Le CPAF **RECOMMANDE** que, en plus des fonds prévus au budget 2013, la Commission envisage d'accroître la ligne budgétaire « Développement des capacités » pour couvrir les recommandations additionnelles du Comité scientifique.
54. Le CPAF **RECOMMANDE** que les activités de développement des capacités, y compris des ateliers sur la science (évaluation des stocks), sur le respect des MCG de la CTOI, sur la collecte et la déclaration des données, ainsi que sur la réduction du fossé entre les avis scientifiques et les avis de gestion au sein de la CTOI soient poursuivies en 2013 et soient financées sur le budget de la CTOI et par des contributions volontaires des membres et des autres parties intéressées.
55. Le CPAF **RECOMMANDE** que le Secrétariat recherche des financements extérieurs pour coordonner l'élaboration et la réalisation d'ateliers de formation destinés à aider les CPC en développement à mieux comprendre le processus d'Évaluation de la stratégie de gestion, y compris la façon dont les points de référence et les règles de contrôle seraient susceptibles de fonctionner dans le contexte de la CTOI.
56. Le CPAF **RECOMMANDE** que le Secrétariat recherche des financements extérieurs pour deux projets supplémentaires de développement des capacités soient financés : 1) formation des CPC ayant des flottes de fileyeurs sur l'identification des espèces, la réduction des captures accessoires et les méthodes de collecte des données et identification de sources potentielles d'assistance pour ces activités ; 2) un atelier dédié à la normalisation de la PUE.

Site web de la CTOI

57. Le CPAF a renouvelé sa **RECOMMANDATION** des années précédentes que le Secrétariat de la CTOI accélère la réalisation du nouveau site web de la CTOI, notant que le site actuel est peu pratique, difficile à naviguer et, dans certains cas, fournit des informations obsolètes.

Fonds de participation aux réunions (FPR)

58. Le CPAF **RECOMMANDE** que le FPR soit abondé à son niveau initial de 200 000 US\$ pour l'année fiscale (civile) 2013, par le biais de l'allocation de fonds provenant des reliquats budgétaires de la CTOI, pourvu que l'on trouve une solution pour couvrir les frais de fonctionnement du Secrétariat durant le premier semestre de chaque année.
59. Le CPAF a renouvelé sa **RECOMMANDATION** que le FPR soit séparé du budget principal sous la forme d'un projet distinct et que le Secrétaire exécutif demande que la FAO le dispense des frais de gestion de projet.
60. Le CPAF **RECOMMANDE** que le règlement pour l'administration du FPR de la CTOI soit modifié pour y inclure un financement pour les présidents et vice-présidents ressortissants d'États côtiers de la CTOI, notant que, sans accès à ce fonds, la capacité des scientifiques des États côtiers en développement à offrir leurs services aux postes de présidents et vice-présidents resterait très limitée. Le texte suivant sera inséré dans le règlement pour l'administration du FPR de la CTOI, dans la section « **Critères d'éligibilité** » :

Fonds de participation aux réunions pour les présidents et vice-présidents

- Tout président ou vice-président nommé à la tête de la Commission ou de l'un de ses organes subsidiaires et qui est un ressortissant d'une CPC en développement, s'il soumet une candidature complète en temps et heure, y compris un document de travail ou tout autre document pertinent au sujet de la réunion, est éligible au Fonds de participation aux réunions de la CTOI, pour participer à la réunion durant laquelle il agira en tant que président ou vice-président.
 - Tout président ou vice-président nommé à la tête de la Commission ou de l'un de ses organes subsidiaires et qui est un ressortissant d'une CPC en développement est éligible au Fonds de participation aux réunions de la CTOI, pour participer à la réunion du Comité scientifique pour y présenter le rapport de la réunion durant laquelle il a agi en tant que président ou vice-président.
61. Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission note que la Résolution 10/05 *Sur la mise en place d'un Fonds de participation aux réunions scientifiques pour les Membres et Parties coopérantes non-contractantes en développement* indiquait que la Commission identifierai, lors de sa 15^e session, une procédure pour fournir des fonds au FPR dans l'avenir, ce qui est maintenant en retard, et qu'elle réponde à cette question lors de la 17^e session.

Processus d'appel de fonds

62. Le CPAF **A EXAMINÉ** les possibilités de modification la procédure d'appel de fonds dans le cadre du Règlement financier de la CTOI, mais un accord ne put être trouvé. Il fut néanmoins **DÉCIDÉ** que cette question serait discutée lors de CPAF11 en 2014, notant que le Secrétariat fournira un budget détaillé pour 2014 et 2015, pour adoption. Cela permettrait un appel de fonds anticipé fin 2014 pour 2015.

Options de réduction des coûts

63. Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission envisage de rendre toutes les réunions de la CTOI « sans papier », notant que c'est déjà le cas pour celle du Comité scientifique et de ses groupes de travail. Seules les révisions de documents produites durant la réunion seront imprimées, sur demande.

Chargé des pêches (science)

64. Le CPAF **RECOMMANDE** qu'un Chargé des pêches (science), travaillant sur l'appui scientifique, soit recruté par le Secrétariat et que le financement adéquat soit incorporé dans le budget de la Commission de façon durable. Le Secrétariat contactera la FAO pour déterminer si elle peut apporter une contribution financière pour ce poste en 2014.

5.8 Programme de travail et budget

65. Le CPAF **RECOMMANDE** que le Secrétariat recherche des sources de financement additionnelles pour couvrir le programme de travail du Secrétariat pour 2013 et pour les années suivantes, y compris, mais pas seulement, auprès du programme COI-Smartfish.
66. Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission adopte le programme de travail de la CTOI pour la période fiscale allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, comme décrit dans le document IOTC-2013-SCAF10-05.

67. Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission adopte le budget et le barème des contributions pour 2013 comme indiqué, respectivement, dans l'[Annexe III](#) et l'[Annexe IV](#).

6 MISE A JOUR SUR LES PROGRES CONCERNANT L'EVALUATION DES PERFORMANCES (RESOLUTION 09/01 SUR LES SUITES A DONNER A L'EVALUATION DES PERFORMANCES)

68. Le CPAF **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2013-SCAF10-06 qui présente l'état actuel de mise en œuvre de chacune des recommandations intéressant le CPAF, issues du rapport du Comité d'évaluation des performances de la CTOI.

69. Le CPAF **A MIS À JOUR** le tableau en y incluant un plan de travail, une proposition de calendrier et des priorités pour chacune des recommandations concernant les travaux du CPAF, pour examen par la Commission.

70. Le CPAF **A NOTÉ** que les activités 78 et 81 relatives à l'efficacité et au rapport coût-efficacité des activités de la CTOI peuvent être réalisées sans que la réforme de la CTOI ait été mise en place.

6.1 Recommandations

71. Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission prenne connaissance de l'état actuel de mise en œuvre de chacune des recommandations intéressant le CPAF, issues du rapport du Comité d'évaluation des performances de la CTOI, comme présenté dans l'[Annexe V](#).

7 AUTRES QUESTIONS

7.1 Élection d'un vice-président pour les deux prochaines années

72. Le CPAF **A EXAMINÉ** les candidatures au poste de vice-président pour les deux prochaines années. M. Benjamin Tabios (Philippines) fut nommé et élu à l'unanimité au poste de vice-président du CPAF pour les deux prochaines années.

73. Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission prenne note du choix du nouveau vice-président du CPAF pour les deux prochaines années, M. Benjamin Tabios (Philippines).

8 LIEU ET DATES DE LA 11^E SESSION DU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

74. Le CPAF **A NOTÉ** les possibilités qui s'offrent à lui quant à la tenue de sa prochaine session pendant ou immédiatement avant la réunion de la Commission, cette dernière option laissant plus de temps durant la réunion pour que les membres puissent discuter des propositions et d'autres questions.

75. Le CPAF **RECOMMANDE** que la Onzième session du Comité permanent d'administration et des finances se tienne immédiatement avant la réunion de la Commission, plutôt que durant la réunion de la Commission. Le lieu et les dates exacts seront déterminés par la Commission.

9 EXAMEN ET ADOPTION DE LA PROPOSITION DE RAPPORT DE LA 10^E SESSION DU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

76. Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission prenne connaissance du jeu consolidé de recommandations émises durant CPAF10, fourni en [Annexe VI](#).

77. Le rapport de la Dixième session du Comité permanent d'administration et des finances (IOTC-2013-SCAF10-R) a été adopté le 10 mai 2013.

ANNEXE I

**ORDRE DU JOUR DE LA DIXIEME SESSION DU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET
DES FINANCES**

Date : 7–9 mai 2013

Lieu : Grand Baie International Conference Centre (GBICC)
Royal Road, Grand Baie, Maurice

Horaires : à définir

Président : Mr Godfrey Monor (Kenya); **Vice-président :** Dr. Kandachamy Vijayakumaran (Inde)

1. **OUVERTURE DE LA SESSION** (Secrétariat)
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION** (Président)
3. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT POUR 2012** (Secrétariat)
4. **SITUATION FINANCIÈRE** (Secrétariat)
5. **PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGETS ESTIMÉS POUR 2013 ET 2014** (Secrétariat)
6. **ÉVALUATION DES PERFORMANCES (RÉSOLUTION 09/01 SUR LES SUITES À DONNER À L'ÉVALUATION DES PERFORMANCE)** (Président et Secrétariat)
7. **AUTRES QUESTIONS** (Président)
 - 7.1 Élection d'un vice-président pour les deux années à venir
8. **DATE ET LIEU DE LA ONZIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES** (Président)
9. **REVIEW DE LA VERSION PROVISOIRE ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA DIXIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES** (Président)

ANNEXE II
Liste des documents

Document	Titre	Disponibilité
IOTC–2013–SCAF10–01	Ordre du jour provisoire de la Dixième session du Comité permanent sur l'administration et les finances	5 mars 2013
IOTC–2013–SCAF10–02	Liste provisoire des documents de la Dixième session du Comité permanent sur l'administration et les finances	6 mars 2013
IOTC–2013–SCAF10–03	Rapport d'activité du Secrétariat : 2012	6 avril 2013
IOTC–2013–SCAF10–04	Bilan financier : 2012	12 avril 2013
IOTC–2013–SCAF10–05	Programme de travail et budget pour 2013 et 2014	22 mars 2013
IOTC–2013–SCAF10–05 Add_1	Proposition de budget pour 2013 et budget indicatif et 2014	9 mai 2013
IOTC–2013–SCAF10–06	Progrès dans l'évaluation des performances (Résolution 09/01 – <i>sur les suites à donner à l'évaluation des performances</i>)	6 mars 2013
IOTC–2013–SCAF10–07	Modification du processus d'appel de fonds (Secrétariat)	6 avril 2013
IOTC–2013–SCAF10–08	Frais de gestion et contributions en nature de la FAO à la CTOI (Secrétariat)	6 avril 2013
IOTC–2013–SCAF10–09	Options pour réduire les coûts (Secrétariat)	6 avril 2013

ANNEXE III

PROPOSITION DE BUDGET POUR 2013 ET BUDGET INDICATIF POUR 2014 (EN US\$)

<u>Ligne budgétaire</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
<u>Dépenses administratives</u>		
Salaires bruts (avant déductions)		
Cadres		
Secrétaire exécutif	133 000	139 650
Secrétaire adjoint	128 994	135 444
Coordinateur des données	127 801	134 191
Statisticien des pêches	82 698	86 833
Coordinateur de l'application	92 684	97 318
Chargé de l'application	111 056	116 609
Expert en évaluation des stocks	112 950	118 598
Responsable administratif	48 488	90 000
Expert halieute	39 000	78 000
Personnel administratif		
Secrétaire de direction	10 895	11 440
Assistant application	9 060	9 513
Assistant de programme	9 427	9 899
Assistant bases de données	11 630	12 211
Secrétaire bilingue	8 000	8 400
Chauffeur	6 544	6 871
Heures supplémentaires	5 250	5 513
Total des coûts salariaux	937 479	1 060 490
Cotisations de l'employeur au fonds de pension et à l'assurance maladie	289 676	302 200
Cotisations de l'employeur au fonds FAO	393 350	410 700
Total des coûts salariaux	1 620 505	1 773 390
<u>Dépenses liées aux activités</u>		
Dépenses de fonctionnement		
Appui au renforcement des capacités	80 000	80 000
Consultants	57 000	60 000
Déplacements du personnel	237 000	249 000
Réunions	120 000	126 000
Interprétation	142 000	149 000
Traduction	105 000	110 000
Matériel	15 000	16 000
Frais généraux de fonctionnement	47 000	49 000
Impression	15 000	16 000
Imprévus	6 000	6 000
Total dépenses de fonctionnement	824 000	861 000
SOUS-TOTAL	2 444 505	2 634 390
Contributions additionnelles des Seychelles	-10 500	-10 500
Frais de gestion FAO	110 003	118 548
TOTAL GÉNÉRAL	2 544 007	2 742 437

ANNEXE IV
BAREME INDICATIF DES CONTRIBUTIONS POUR 2013 (EN \$US)

Pays	Classement Banque Mondiale en 2010	Membre OCDE	Captures moyennes 2008-2010 (tonnes)	Contribution de base	Contribution opérations	Contribution PIB	Contribution captures	Contribution totale (USD)
Australie	Haut	Oui	5 704	\$8 206	\$10 176	\$92 509	\$12 178	\$123 070
Belize	Moyen	Non	<400t	\$8 206	\$0	\$23 127	\$148	\$31 481
Chine	Moyen	Non	71 057	\$8 206	\$10 176	\$23 127	\$30 341	\$71 851
Comores	Faible	Non	15 010	\$8 206	\$10 176	\$0	\$6 409	\$24 792
Érythrée	Faible	Non	1 045	\$8 206	\$10 176	\$0	\$446	\$18 829
Communauté européenne	Haut	Oui	194 984	\$8 206	\$10 176	\$92 509	\$416 290	\$527 182
France(Territoires)	Haut	Oui	14 480	\$8 206	\$10 176	\$92 509	\$30 915	\$141 807
Guinée	Faible	Non	542	\$8 206	\$10 176	\$0	\$231	\$18 614
Inde	Moyen	Non	139 755	\$8 206	\$10 176	\$23 127	\$59 675	\$101 185
Indonésie	Moyen	Non	340 302	\$8 206	\$10 176	\$23 127	\$145 309	\$186 819
Iran, ré. islamique d'	Moyen	Non	155 281	\$8 206	\$10 176	\$23 127	\$66 305	\$107 815
Japon	Haut	Oui	27 331	\$8 206	\$10 176	\$92 509	\$58 351	\$169 243
Kenya	Faible	Non	858	\$8 206	\$10 176	\$0	\$366	\$18 749
Corée, rép. de	Haut	Oui	2 606	\$8 206	\$10 176	\$92 509	\$5 565	\$116 456
Madagascar	Faible	Non	8 655	\$8 206	\$10 176	\$0	\$3 696	\$22 078
Malaisie	Moyen	Non	25 221	\$8 206	\$10 176	\$23 127	\$10 769	\$52 279
Maldives	Moyen	Non	96 436	\$8 206	\$10 176	\$23 127	\$41 178	\$82 688
Maurice	Moyen	Non	960	\$8 206	\$10 176	\$23 127	\$410	\$41 920
Mozambique	Faible	Non	<400t	\$8 206	\$0	\$0	\$1	\$8 207
Oman	Haut	Non	27 652	\$8 206	\$10 176	\$92 509	\$11 808	\$122 699
Pakistan	Moyen	Non	50 341	\$8 206	\$10 176	\$23 127	\$21 496	\$63 006
Philippines	Moyen	Non	1 634	\$8 206	\$10 176	\$23 127	\$698	\$42 207
Seychelles	Moyen	Non	73 530	\$8 206	\$10 176	\$23 127	\$31 397	\$72 907
Sierra Leone	Faible	Non	<400t	\$8 206	\$0	\$0	\$0	\$8 206
Sri Lanka	Moyen	Non	91 635	\$8 206	\$10 176	\$23 127	\$39 128	\$80 638
Soudan	Moyen	Non	<400t	\$8 206	\$0	\$23 127	\$14	\$31 348
Tanzanie	Faible	Non	4 163	\$8 206	\$10 176	\$0	\$1 778	\$20 160
Thaïlande	Moyen	Non	27 212	\$8 206	\$10 176	\$23 127	\$11 620	\$53 129
Royaume-Uni (territoires)	Haut	Oui	<400t	\$8 206	\$0	\$92 509	\$23	\$100 739
Vanuatu	Moyen	Non	<400t	\$8 206	\$0	\$23 127	\$76	\$31 410
Yémen	Moyen	Non	25 719	\$8 206	\$10 176	\$23 127	\$10 982	\$52 492
Total				254 401	254 401	1 017 603	1 017 603	2 544 007

ANNEXE V

CPAF : MISE A JOUR SUR LES PROGRES CONCERNANT LA RESOLUTION 09/01 – SUR LES SUITES À DONNER A L’EVALUATION DES PERFORMANCES

(note : la numérotation et les recommandations correspondent à l’Annexe I de la Résolution 09/01)

CONSERVATION ET GESTION	RESPONSABILITE	MISE A JOUR/ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ÉCHEANCE	PRIORITE
Collecte et partage des données				
11. Il faudrait fournir un soutien au renforcement des capacités aux États en développement, par le biais de financements par la Commission d’activités visant à améliorer la capacité des CPC en développement à collecter, traiter et déclarer leurs données, selon les besoins de la Commission.	<i>Comité permanent sur l’administration et les finances</i>	<p>En cours : La Commission a alloué 400 000 USD pour une série de projets en relation avec le renforcement des capacités dans le domaine de la collecte et la déclaration des données.</p> <p>La Commission a alloué 60 000 USD pour le renforcement des capacités dans son budget 2011, et 78 000 USD dans son budget 2012. Un atelier de travail a été organisé en 2011, à Chennai, Inde, avec la participation de représentants de plusieurs CPC.</p> <p>D’autres sources et accords de coopération continueront (par exemple le projet CTOI-OFCE) ou pourraient être disponible dans le future (e.g. SWIOFP, COI, etc.). Le Secrétariat continue de collaborer avec ces initiatives.</p>	Revue annuelle lors des réunions de la CTOI.	Haute
15 La capacité du Secrétariat en matière de diffusion et de qualité des données devra être améliorée, y compris pas le biais du recrutement d’un statisticien des pêches.	<i>Comité permanent sur l’administration et les finances via Comité scientifique Commission</i>	<p>Partiellement achevé : Le poste d’analyste des données a été transformé en Statisticien des pêches pour rejoindre la section Données du Secrétariat. Le poste a été pourvu en septembre 2012.</p>	Les besoins en personnel devront être évalués annuellement lors des réunions de la CTOI.	Moyenne

19 Il faudrait renforcer la capacité du Secrétariat à apporter un soutien aux États membres en développement.	<i>Comité permanent sur l'administration et les finances</i>	En cours : la résolution 10/05 prévoit un mécanisme de soutien financier pour faciliter la participation et/ou la contribution de scientifiques et de représentants des CPC de la CTOI qui sont des états en développement aux travaux de la Commission, du Comité scientifique et des GT. En 2012, des fonds pour le renforcement des capacités ont été fournis et utilisés dans des ateliers, pour renforcer la compréhension du processus de la CTOI par des officiels des pays Membres. Le Secrétariat a également directement et indirectement collaboré avec d'autres initiatives régionales telles que l'OFCF, le SWIOFP, ACP II et la COI.	Revue annuelle lors des réunions de la CTOI.	Haute
Qualité et fourniture des avis scientifiques				
26 Les ressources du Secrétariat de la CTOI devraient être augmentées. Même si des progrès seront réalisés avec le recrutement d'un expert en évaluation des stocks, le recrutement de nouveaux cadres sera nécessaire.	<i>Comité permanent sur l'administration et les finances, sur avis des Comités et de la Commission</i>	En cours : le Secrétariat proposera un budget pour 2013 et 2014 qui inclura un nouvel employé (Chargé des pêches – Prises accessoires) comme recommandé par le Comité scientifique en 2012.	Revue annuelle lors des réunions de la CTOI.	Haute
31 Un fond spécial devrait être créé pour soutenir la participation des scientifiques des États en développement.	<i>Comité permanent sur l'administration et les finances</i>	Achevé : un fonds de participation a été créé par le biais de la Résolution 10/05. Cette résolution prévoit un mécanisme de soutien financier pour faciliter la participation et/ou la contribution de scientifiques et de représentants des CPC de la CTOI qui sont des états en développement aux travaux de la Commission, du Comité scientifique et des GT. Le fonds est abondé, dans un premier temps, par des reliquats budgétaires, mais aucun mécanisme de financement à long terme n'a été décidé. Le fonds a été réapprovisionné à hauteur de 200 000 USD lors de la S16 avec les fonds accumulés. Un processus de réapprovisionnement de ce fonds doit être élaboré.	Revue annuelle lors des réunions du CPAF et de la Commission. Une procédure pour allouer des fonds au MPF devra être élaborée et présentée lors de la S17	Moyenne
COOPERATION INTERNATIONALE	RESPONSABILITE	MISE A JOUR/ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ÉCHEANCE	PRIORITE
Besoins spécifiques des États en développement				

74	Un fonds spécifique permettant de soutenir l'initiative devrait être mis en place.	<i>Comité permanent sur l'administration et les finances</i>	Partiellement achevé. : Un Fonds de participation aux réunions a été créé par la Résolution 10/05 (cf. 19 et 31) et nécessite des contributions financières. Des fonds additionnels pour le renforcement des capacités ont été fournis en 2012 et proposés pour les budgets 2013 et 2014. Voir aussi para. 11 ci-dessus.	La S16 devra considérer les lignes budgétaires proposées pour le renforcement des capacités.	Haute.
Participation					
76	Un soutien financier est nécessaire, en particulier pour la participation des pays en développement aux activités scientifiques.	<i>Comité permanent sur l'administration et les finances</i>	Partiellement achevé : Un Fonds de participation aux réunions a été créé par la Résolution 10/05. Cette résolution prévoit un mécanisme de soutien financier pour faciliter la participation et/ou la contribution de scientifiques et de représentants des CPC de la CTOI qui sont des états en développement aux réunions de la CTOI. Le fonds est abondé, dans un premier temps, par des reliquats budgétaires, mais aucun mécanisme de financement à long terme n'a été décidé.	Annuellement pour chaque réunion de la CTOI. Une procédure pour allouer des fonds au MPF devra être élaborée et présentée lors de la S17 par une CPC	Haute
QUESTIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES		RESPONSABILITE	MISE A JOUR/ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ÉCHEANCE	PRIORITE
Financement des activités de l'ORGP - Efficacité et coûts					
78	L'Accord portant création de la CTOI ainsi que les règles de gestion devraient être amendés afin d'accroître le contrôle par les membres, comme par le Secrétariat, de l'ensemble des éléments du budget, y compris les coûts de personnel. Cela permettrait d'augmenter la transparence.	<i>Comité permanent sur l'administration et les finances Commission et membres</i>	En suspens. Voir Recommandations 1 et 2.		Haute
81	L'audit financier externe devrait être mis en œuvre aussi vite que possible et se concentrer sur le fait de savoir si la CTOI gère efficacement ses ressources humaines et financières, y compris celles du Secrétariat.	<i>Comité permanent sur l'administration et les finances Commission</i>	En suspens.		

ANNEXE VI

**ENSEMBLE CONSOLIDÉ DES RECOMMANDATIONS À LA COMMISSION, EMISES LORS DE LA
DIXIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES (08-10
MAI 2013)**

Bilan

CPAF10.01. (para. 27) Le CPAF RECOMMANDE que tous les membres ayant des arriérés de contributions finalisent le paiement de leurs contributions dans les meilleurs délais afin de ne pas entraver les activités de la CTOI. Afin de faciliter ce processus, le Président de la Commission, avec l'assistance du Secrétaire exécutif, écrira à chacune des CPC ayant des arriérés de contributions dépassant le total dû au titre des deux années précédentes, pour demander confirmation de leur engagement dans la CTOI, faisant référence au paragraphe 4 de l'article IV de l'Accord portant création de la CTOI, et demandant le règlement des contributions en retard. Les réponses des CPC seront diffusées par le Secrétariat à l'ensemble des CPC, pour discussion lors de la 18^e session de la Commission.

Programme de travail et budget estimé pour 2013 et 2014**Développement des capacités**

CPAF10.02. (para. 53) Le CPAF RECOMMANDE que, en plus des fonds prévus au budget 2013, la Commission envisage d'accroître la ligne budgétaire « Développement des capacités » pour couvrir les recommandations additionnelles du Comité scientifique.

CPAF10.03. (para. 54) Le CPAF RECOMMANDE que les activités de développement des capacités, y compris des ateliers sur la science (évaluation des stocks), sur le respect des MCG de la CTOI, sur la collecte et la déclaration des données, ainsi que sur la réduction du fossé entre les avis scientifiques et les avis de gestion au sein de la CTOI soient poursuivies en 2013 et soient financées sur le budget de la CTOI et par des contributions volontaires des membres et des autres parties intéressées.

CPAF10.04. (para. 55) Le CPAF RECOMMANDE que le Secrétariat recherche des financements extérieurs pour coordonner l'élaboration et la réalisation d'ateliers de formation destinés à aider les CPC en développement à mieux comprendre le processus d'Évaluation de la stratégie de gestion, y compris la façon dont les points de référence et les règles de contrôle seraient susceptibles de fonctionner dans le contexte de la CTOI.

CPAF10.05. (para. 56) Le CPAF RECOMMANDE que le Secrétariat recherche des financements extérieurs pour deux projets supplémentaires de développement des capacités soient financés : 1) formation des CPC ayant des flottes de fileyeurs sur l'identification des espèces, la réduction des captures accessoires et les méthodes de collecte des données et identification de sources potentielles d'assistance pour ces activités ; 2) un atelier dédié à la normalisation de la PUE.

Site Web de la CTOI

CPAF10.06. (para. 57) Le CPAF a renouvelé sa RECOMMANDATION des années précédentes que le Secrétariat de la CTOI accélère la réalisation du nouveau site web de la CTOI, notant que le site actuel est peu pratique, difficile à naviguer et, dans certains cas, fournit des informations obsolètes.

Fonds de participation aux réunions

CPAF10.07. (para. 58) Le CPAF RECOMMANDE que le FPR soit abondé à son niveau initial de 200 000 US\$ pour l'année fiscale (civile) 2013, par le biais de l'allocation de fonds provenant des reliquats budgétaires de la CTOI, pourvu que l'on trouve une solution pour couvrir les frais de fonctionnement du Secrétariat durant le premier semestre de chaque année.

CPAF10.08. (para. 59) Le CPAF a renouvelé sa RECOMMANDATION que le FPR soit séparé du budget principal sous la forme d'un projet distinct et que le Secrétaire exécutif demande que la FAO le dispense des frais de gestion de projet.

CPAF10.09. (para. 60) Le CPAF RECOMMANDE que le règlement pour l'administration du FPR de la CTOI soit modifié pour y inclure un financement pour les présidents et vice-présidents ressortissants d'États côtiers de la CTOI, notant que, sans accès à ce fonds, la capacité des scientifiques des États côtiers en développement à offrir leurs services aux postes de présidents et vice-présidents resterait très limitée. Le texte suivant sera inséré dans le règlement pour l'administration du FPR de la CTOI, dans la section « Critères d'éligibilité » :

Fonds de participation aux réunions pour les présidents et vice-présidents

- Tout président ou vice-président nommé à la tête de la Commission ou de l'un de ses organes subsidiaires et qui est un ressortissant d'une CPC en développement, s'il soumet une candidature complète en temps et heure, y compris un document de travail ou tout autre document pertinent au sujet de la réunion, est éligible au Fonds de participation aux réunions de la CTOI, pour participer à la réunion durant laquelle il agira en tant que président ou vice-président.
- Tout président ou vice-président nommé à la tête de la Commission ou de l'un de ses organes subsidiaires et qui est un ressortissant d'une CPC en développement est éligible au Fonds de participation aux réunions de la CTOI, pour participer à la réunion du Comité scientifique pour y présenter le rapport de la réunion durant laquelle il a agit en tant que président ou vice-président.

CPAF10.10. (para. 61) Le CPAF RECOMMANDE que la Commission note que la Résolution 10/05 *Sur la mise en place d'un Fonds de participation aux réunions scientifiques pour les Membres et Parties coopérantes non-contractantes* en développement indiquait que la Commission identifierai, lors de sa 15e session, une procédure pour fournir des fonds au FPR dans l'avenir, ce qui est maintenant en retard, et qu'elle réponde à cette question lors de la 17^e session.

Options de réduction des coûts

CPAF10.11. (para. 63) Le CPAF RECOMMANDE que la Commission envisage de rendre toutes les réunions de la CTOI « sans papier », notant que c'est déjà le cas pour celle du Comité scientifique et de ses groupes de travail. Seules les révisions de documents produites durant la réunion seront imprimées, sur demande.

Chargé des pêches (science)

CPAF10.12. (para. 64) Le CPAF RECOMMANDE qu'un Chargé des pêches (science), travaillant sur l'appui scientifique, soit recruté par le Secrétariat et que le financement adéquat soit incorporé dans le budget de la Commission de façon durable. Le Secrétariat contactera la FAO pour déterminer si elle peut apporter une contribution financière pour ce poste en 2014.

Programme de travail et budget

CPAF10.13. (para. 65) Le CPAF RECOMMANDE que le Secrétariat recherche des sources de financement additionnelles pour couvrir le programme de travail du Secrétariat pour 2013 et pour les années suivantes, y compris, mais pas seulement, auprès du programme COI-Smartfish.

CPAF10.14. (para. 66) Le CPAF RECOMMANDE que la Commission adopte le programme de travail de la CTOI pour la période fiscale allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, comme décrit dans le document IOTC-2013-SCAF10-05.

CPAF10.15. (para. 67) Le CPAF RECOMMANDE que la Commission adopte le budget et le barème des contributions pour 2013 comme indiqué, respectivement, dans [l'Annexe III](#) et [l'Annexe IV](#).

Mise à jour sur les progrès concernant l'évaluation des performances (Résolution 09/01 Sur les suites à donner à l'évaluation des performances)

CPAF10.16. (para. 71) Le CPAF RECOMMANDE que la Commission prenne connaissance de l'état actuel de mise en œuvre de chacune des recommandations intéressant le CPAF, issues du rapport du Comité d'évaluation des performances de la CTOI, comme présenté dans [l'Annexe V](#).

Élection d'un vice-président pour les deux prochaines années

CPAF10.17. (para. 73) Le CPAF RECOMMANDE que la Commission prenne note du choix du nouveau vice-président du CPAF pour les deux prochaines années, M. Benjamin Tabios (Philippines).

Lieu et dates de la 11^e session du Comité permanent d'administration et des finances

CPAF10.18. (para. 75) Le CPAF RECOMMANDE que la Onzième session du Comité permanent d'administration et des finances se tienne immédiatement avant la réunion de la Commission, plutôt que durant la réunion de la Commission. Le lieu et les dates exacts seront déterminés par la Commission.

Examen et adoption de la proposition de rapport de la 10^e session du Comité permanent d'administration et des finances

CPAF10.19. (para. 76) Le CPAF RECOMMANDE que la Commission prenne connaissance du jeu consolidé de recommandations émises durant CPAF10, fourni en [Annexe VI](#).